

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 7 septembre 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le septième (7^e) jour du mois de septembre deux mille vingt et un (2021) à 19h30, à la Salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce Conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Six (6) citoyens sont présents à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 19h30, la Mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2021-09-170.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous, et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance régulière du 9 août 2021
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
 - 4.1. Ratification des déboursés du 1^{er} au 31 août 2021 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Dépôt de la résolution numéro 2021-05-177-C de la MRC de Rivière-du-Loup
 - 5.2. Correspondance reçue de M. Hugo Latulippe
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Bell Canada – Approbation d'un nouveau plan pour la pose de câbles de fibre optique sur le territoire de la Municipalité
 - 6.2. Les Contrôles A.C. Inc. – Offre de service pour l'entretien préventif en contrôle du Centre de Loisirs Place St-Georges
 - 6.3. Congrès annuel de la FQM – Inscription de Mme Ghislaine Daris
 - 6.4. Ultima/Gestion documentaire – Paiement de la facture due à Mme Lucie April pour les travaux réalisés au mois d'août 2021
 - 6.5. Résolution d'appui à la *Semaine de la sécurité ferroviaire*
 - 6.6. Dépôt du *Calcul des bénéfices du parc éolien Nicolas-Riou et Roncevaux*

- 6.7. Résolution autorisant la signature du projet d'entente intermunicipale relative à la création d'un parc industriel territorial technologique
- 6.8. Assurances collectives – Renouvellement du contrat pour l'année 2021
- 6.9. Établissement du coût d'un permis de colportage demandé en vertu du *Règlement numéro 251* de la Municipalité de Cacouna
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport du mois d'août 2021
- 8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Alcide Ouellet et Fils Inc. – Soumission reçue pour l'achat d'une souffleuse à neige Pronovost
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Bouchard service conseil S.E.N.C. – Offre de service pour l'élaboration des plans et devis pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout du boulevard Industriel
 - 9.2. Déneigement des trottoirs – Acceptation de l'option d'une année supplémentaire tel que prévue au devis
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois d'août 2021
 - 10.2. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Les Carrières Dubé et Fils Inc. (Dossier 371 533)
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois d'août 2021 (incluant le rapport final du Camp de jour 2021)
 - 11.2. Photographies pour le nouveau site internet – Soumission reçue de M. Jonathan Soucy
 - 11.3. Renouvellement de l'adhésion à l'URLS pour l'année 2021
 - 11.4. Plateforme numérique Anekdoté Inc. – Soumission reçue pour la mise en place du service pour 50 attraits
- 12. FINANCES
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 4 octobre 2021 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-09-171.3.1

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 août 2021

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 9 août 2021 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2021-09-172.4.1

4.1. Ratification des déboursés du 1^{er} au 31 août 2021 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1^{er} au 31 août 2021 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 292 848,53 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

5. CORRESPONDANCES

5.1. Dépôt de la résolution numéro 2021-05-177-C de la MRC de Rivière-du-Loup

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt de la résolution numéro 2021-05-177-C relative à l'adoption du règlement numéro 266-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement et des documents qui l'accompagnent reçue de la part de la MRC de Rivière-du-Loup, le 24 août 2021.

5.2. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Hugo Latulippe

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt d'une correspondance reçue de la part de M. Hugo Latulippe, le 26 août 2021.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-09-173.6.1

6.1. Bell Canada – Approbation d'un nouveau plan pour la pose de câbles de fibre optique sur le territoire de la Municipalité

CONSIDÉRANT que Bell Canada déploie actuellement la fibre optique sur le territoire de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT qu'avant de poursuivre les travaux dans le secteur Est de la Municipalité, Bell Canada souhaite obtenir le consentement du Conseil municipal afin d'autoriser le projet et d'approuver le plan relatif à celui-ci;

CONSIDÉRANT que le projet déposé porte le numéro I30256;

CONSIDÉRANT que le déploiement de la fibre optique offrira, aux résidents souhaitant s'en prévaloir, des services à la fine pointe de la technologie en matière de télécommunication;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna consent volontiers au projet mentionné ci-dessus;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna approuve le plan accompagnant le projet en question;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise Monsieur Félix Bérubé, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de consentement liée au projet numéro I30256 ainsi que le plan joint à celle-ci.

2021-09-174.6.2

6.2. Les Contrôles A.C. Inc. – Offre de service pour l'entretien préventif en contrôle du Centre de Loisirs Place St-Georges

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Les Contrôles A.C. Inc. afin de procéder à l'entretien préventif en contrôle du Centre de Loisirs Place St-Georges, incluant la calibration des détecteurs de gaz délétères CO2 et des sondes de pression;

CONSIDÉRANT que ces entretiens sont essentiels afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements de contrôle du Centre de Loisirs Place St-Georges;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte l'offre de service reçue de l'entreprise Les Contrôles A.C. Inc. afin de procéder à l'entretien décrit ci-dessus au cours de l'année 2021, le tout pour un montant total de 1 677,30 \$, plus les taxes applicables;

QUE Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, le contrat d'entretien préventif auprès de l'entreprise Les Contrôles A.C. Inc.;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut dès que les travaux d'entretien auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2021-09-175.6.3

6.3. Congrès annuel de la FQM – Inscription de Mme Ghislaine Daris

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra du jeudi 30 septembre au samedi 2 octobre prochains au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT que cet évènement permet aux différents acteurs municipaux d'échanger sur les enjeux prioritaires du monde municipal, de même que sur les perspectives qui sont les nôtres pour relancer notre développement économique, touristique, culturel et social;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que la Municipalité de Cacouna y soit représentée afin que les membres du Conseil municipal puissent être aux faits des différentes avancées dans le monde municipal;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise Madame Ghislaine Daris, Mairesse, à prendre part au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre prochains au Centre des congrès de Québec;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de défrayer les frais d'inscription à cet évènement au montant de 685,00 \$, plus les taxes applicables, et

de rembourser l'ensemble des frais de transport et d'hébergement qui seront engendrés par la participante;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement ainsi que le remboursement des dépenses mentionnés ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2021-09-176.6.4

6.4. Ultima/Gestion documentaire – Paiement de la facture due à Mme Lucie April pour les travaux réalisés au mois d'août 2021

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2018-08-252-6.3 et 2019-05-528-6.2 adoptées respectivement par le Conseil municipal lors des séances ordinaires du 6 août 2018 et du 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de ces résolutions, la Municipalité a procédé à l'achat et l'implantation du logiciel de gestion documentaire « Ultima » de l'entreprise Coginov Inc.;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être en mesure d'utiliser le logiciel à son plein potentiel, il est impératif que la secrétaire administrative de direction de la Municipalité soit adéquatement formée par une professionnelle d'expérience en la matière;

CONSIDÉRANT que ladite formation sera dispensée par Madame Lucie April sur une période de 6 à 8 semaines à raison de 2 jours par semaine;

CONSIDÉRANT que Mme April a débuté son mandat au cours de la semaine du 22 août 2021;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement de la facture numéro 21-17 due à Madame Lucie April pour les travaux de gestion documentaire réalisés les 23 et 25 août 2021, et ce, pour un montant total de 667,77 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2021-09-177.6.5

6.5. Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de la Municipalité de Cacouna d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

6.6. Dépôt du Calcul des bénéfices du parc éolien Nicolas-Riou et Roncevaux

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt du *Calcul des bénéfices du parc éolien Nicolas-Riou et Roncevaux* démontrant la remise d'un montant de 23 850,75 \$ à la Municipalité de Cacouna pour l'année 2021.

2021-09-178.6.7

6.7. Résolution autorisant la signature du projet d'entente intermunicipale relative à la création d'un parc industriel territorial technologique

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités pour conclure une entente dont l'objet est l'exercice de tout pouvoir qui leur est conféré par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (ci-après nommé : « LIIM ») (RLRQ, c. I-01));

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup souhaitent créer un Parc industriel territorial technologique pour faciliter le développement industriel technologique sur leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin la municipalité intéressée souhaite constituer une Régie intermunicipale afin de pourvoir à la conception, à l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement de tout ou partie d'un parc industriel territorial technologique sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup au profit des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales intéressées souhaitent se prévaloir de l'article 13.8 de la LIIM pour demander à la MRC de jouer le rôle de régie à cette fin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna désire adhérer à l'entente intermunicipale visant la création d'un parc industriel territorial technologique de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la municipalité doit réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter afin d'approuver l'adoption par le Conseil de la présente résolution;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente intermunicipale concernant le parc industriel territorial technologique de la MRC de Rivière-du-Loup est déposé dans le cadre de la présente séance et fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna, sous réserve de l'approbation des personnes habiles à voter, autorise par le biais de la présente résolution, la signature de l'entente intermunicipale visant à pourvoir à la conception, l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement de tout ou partie d'un parc industriel territorial technologique sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup au profit des municipalités membres, conformément aux articles 13.1 et suivants de la LIIM;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient désignés afin de signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente;

QUE la présente résolution soit présentée aux personnes habiles à voter pour approbation conformément à l'article 13.2 LIIM;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté pour réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

QUE le registre soit accessible de 9 heures à 19 heures le lundi 27 septembre 2021, au bureau de la municipalité situé au 415, rue Saint-Georges à Cacouna (Québec) G0L 1G0;

QUE le résultat de la procédure d'enregistrement soit acheminé à la MRC de Rivière-du-Loup.

2021-09-179.6.8

6.8. Assurances collectives – Renouvellement du contrat pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que le régime d'assurances collectives de la Municipalité de Cacouna (garanties théoriques et garanties à expérience) viendra à échéance le 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de renouvellement a été présentée à la Municipalité, le 2 septembre dernier, par le cabinet DLM Services Financiers inc.;

CONSIDÉRANT que les coûts et conditions de renouvellement semblent être avantageux, tant pour la Municipalité que ses employés;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les conditions de renouvellement de la police d'assurances collectives numéro 866390, souscrite auprès de Desjardins Assurances, telles que présentées le 2 septembre dernier par le cabinet DLM Services Financiers inc.;

QUE les nouvelles conditions de cette police entreront en vigueur dès le 1^{er} octobre 2021, et ce, pour une période de 12 mois;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, les documents nécessaires au renouvellement de ladite police d'assurance et qui permettront de donner plein effet à la présente résolution.

2021-09-180.6.9

6.9. Établissement du coût d'un permis de colportage demandé en vertu du Règlement numéro 251 de la Municipalité de Cacouna

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 251* adopté par le Conseil de la Municipalité de Cacouna le 1^{er} février de l'an 2000;

CONSIDÉRANT que les articles 94 à 104 (inclusivement) établissent la procédure à suivre pour une personne désirant faire une demande de permis de colportage auprès de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que l'article 97 prévoit que le coût pour procéder à la demande d'un tel permis doit être fixé par l'adoption d'une résolution à cet effet par les membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la Municipalité de Cacouna souhaitent procéder à un ajustement dudit coût;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le coût pour effectuer une demande de permis de colportage auprès de la Municipalité de Cacouna soit maintenant établi à 100,00 \$;

QUE ce coût est fixé conformément à l'article 97 du *Règlement numéro 251* adopté par le Conseil de la Municipalité de Cacouna le 1^{er} février de l'an 2000;

QUE le permis émis sera valide pour une période de 5 jours consécutifs, de 10h00 à 17h00, inclusivement, et ce, conformément aux articles 99 et 102 du *Règlement numéro 251* adopté par le Conseil de la Municipalité de Cacouna le 1^{er} février de l'an 2000.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Service incendie – Rapport du mois de d'août 2021

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt du rapport du service incendie du mois d'août 2021.

8. TRAVAUX PUBLICS

2021-09-181.8.1

8.1. Alcide Ouellet et Fils Inc. – Soumission reçue pour l'achat d'une souffleuse à neige Pronovost

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à l'achat d'une souffleuse à neige de marque Pronovost, modèle PB2126 TRC, afin de l'installer sur le nouveau tracteur récemment acquis;

CONSIDÉRANT que l'achat de cette nouvelle souffleuse à neige pour le Service des travaux publics est devenu essentiel en raison des besoins grandissants de ce service;

CONSIDÉRANT que la souffleuse à neige actuelle détenue par la Municipalité continuera d'être utilisée sur l'ancien tracteur;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes)
Alcide Ouellet et Fils Inc.	11 842,43 \$

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de l'entreprise Alcide Ouellet et Fils Inc., et ce, afin de procéder à l'achat d'une souffleuse à neige de marque Pronovost, modèle PB2126 TRC (2021), le tout, pour un montant total de 11 842,43 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le coût d'achat de cet équipement sera payé à même les surplus (excédents) accumulés non-affectés de la Municipalité de Cacouna;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, tous les documents contractuels à intervenir entre la Municipalité et l'entreprise Alcide Ouellet et Fils Inc. afin d'officialiser la transaction et de donner plein effet à la présente résolution, le cas échéant;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que la souffleuse aura été livrée à la Municipalité, et ce, de la façon ci-dessus prévue.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2021-09-182.9.1

9.1. Bouchard service conseil S.E.N.C. – Offre de service pour l'élaboration des plans et devis pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout du boulevard Industriel

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Cacouna envisage de procéder au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout (sanitaire) situés sur le boulevard Industriel, et ce, sur une longueur approximative de 300 mètres;

CONSIDÉRANT que ce prolongement est devenu nécessaire afin de permettre l'implantation de diverses entreprises dans le secteur Est du boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Cacouna souhaite entamer ces démarches dès maintenant afin d'avoir la possibilité d'inclure les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet lors de la préparation des prévisions budgétaires pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le prolongement de ces réseaux nécessite l'élaboration de plans et devis par un ingénieur civil compétent en la matière;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes)
Bouchard service conseil S.E.N.C.	17 303,75 \$

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue de la firme d'ingénierie Bouchard service conseil S.E.N.C. le 21 mai 2021, et ce, afin de procéder à l'élaboration des plans et devis pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout situés sur le boulevard Industriel, le tout, pour un montant total de 17 303,75 \$, incluant les taxes applicables;

QUE les coûts liés à l'exécution de ce mandat seront payés à même les surplus (excédents) accumulés non-affectés de la Municipalité de Cacouna;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que l'élaboration des plans et devis sera terminée, et ce, de la façon ci-dessus prévue.

2021-09-183.9.2

9.2. Déneigement des trottoirs – Acceptation de l'option d'une année supplémentaire tel que prévue au devis

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement et d'entretien hivernal des trottoirs situés sur le territoire de la Municipalité de Cacouna est maintenant venu à échéance;

CONSIDÉRANT que la soumission acceptée par les membres du Conseil municipal lors de l'adoption de la résolution numéro 2018-09-282-8.2 prévoyait une année d'option pouvant s'ajouter au contrat initial de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la Municipalité de Cacouna sont entièrement satisfaits du travail ayant été accompli par l'entrepreneur lors des 3 dernières saisons hivernales;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna octroi le contrat de déneigement et d'entretien hivernal des trottoirs pour la saison 2021-2022 à l'entreprise 2436-7385 Québec Inc., et ce, conformément au devis et à la soumission initiale acceptée par le Conseil municipal lors de la séance régulière s'étant tenue le 10 septembre 2018 qui prévoyait la possibilité d'une année d'option pour la présente saison;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le montant de la soumission initiale prévu pour l'année d'option, soit la somme de 24 500,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE ce montant sera payé en six (6) versements égaux lors des mois de novembre et décembre 2021, ainsi que lors des mois de janvier, février, mars et avril 2022;

QUE l'entrepreneur devra fournir à la Municipalité de Cacouna un chèque certifié représentant 10% du montant total du contrat (incluant les taxes applicables) à titre de cautionnement d'exécution et de garantie pour les bris qui pourraient survenir au cours de l'exécution de son mandat;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-

dessus, et ce, de la façon ci-dessus prévue, à même le fonds général de la Municipalité.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1. Permis – Rapport mensuel du mois d'août 2021

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois d'août 2021 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2021-09-184.10.2

10.2. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Les Carrières Dubé et Fils Inc. (Dossier 371 533)

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Carrières Dubé et Fils Inc. exploite, depuis plusieurs années, une carrière sur un terrain faisant partie des lots numéros 4 984 122, 4 984 123, 4 984 124 et 4 984 125 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Carrières Dubé et Fils Inc. a déjà obtenu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'exploitation de cette carrière, le tout au terme de la décision numéro 371 533 rendue le 21 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise le renouvellement de cette décision pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les activités de cette carrière répondent à un besoin régional de sable et de gravier;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du secteur visé;

CONSIDÉRANT que cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de cette exploitation, le terrain sera aménagé de façon à favoriser la sylviculture;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna appuie cette demande d'autorisation puisqu'elle permettra au demandeur de poursuivre cette exploitation et de ce fait, répondre aux besoins régionaux en sable et gravier.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois d'août 2021 (incluant le rapport final du Camp de jour 2021)

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois d'août 2021 (incluant le rapport final du Camp de jour 2021) est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2021-09-185.11.2

11.2. Photographies pour le nouveau site internet – Soumission reçue de M. Jonathan Soucy

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna procède actuellement à une refonte visuelle de son site internet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite en profiter afin de renouveler la majorité des photographies se trouvant sur le site;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que le nouveau site web soit attractif et convivial afin de promouvoir les attraits de la Municipalité à leur juste potentiel;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de M. Jonathan Soucy afin de réaliser des photographies terrestres et aériennes de plus de 30 attraits sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de M. Jonathan Soucy afin de réaliser les photographies des divers attraits de la Municipalité, et ce, pour un montant total de 1 300,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès le travail sera complété, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2021-09-186.11.3

11.3. Renouvellement de l'adhésion à l'URLS pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que l'abonnement de la Municipalité de Cacouna à l'URLS du Bas-Saint-Laurent est venue à échéance le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que les membres de l'URLS bénéficient de plusieurs avantages tels que :

- l'accès à divers programmes, services et événements de qualité en lien avec les loisirs et les sports;
- l'accès à des formations aux tarifs réduits;
- l'accès à des services professionnels d'animation ou de soutien gratuits;
- la représentation des intérêts de la région;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite renouveler son adhésion auprès de cet organisme afin que ses citoyens puissent profiter des avantages offerts par ce dernier;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au renouvellement de son adhésion à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2021, le tout représentant un montant total de 150,00 \$;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2021-09-187.11.4

11.4. Plateforme numérique Anekdote Inc. – Soumission reçue pour la mise en place du service pour 50 attraits

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise Plateforme numérique Anekdote Inc.;

CONSIDÉRANT que cette entreprise offre un service qui permet d'afficher de l'information à caractère informationnel sur des appareils qui sont connectés à l'internet, notamment sur des appareils mobiles, par l'entremise d'une application mobile d'accompagnement géolocalisé audio et visuel;

CONSIDÉRANT que cette plateforme numérique a pour mission de présenter aux gens qui téléchargeront l'application, les attraits patrimoniaux, touristiques et commerciaux se trouvant près d'eux lorsqu'ils seront de passage sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cette plateforme permettra d'améliorer l'offre touristique de notre Municipalité en faisant la promotion de plus de 50 attraits situés dans les limites de notre territoire;

CONSIDÉRANT que cette plateforme sera complémentaire au service de « BaladoDécouverte » actuellement offert à la population ainsi qu'aux touristes;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'offre de service reçue de l'entreprise Plateforme numérique Anekdote Inc. afin de faire la promotion audiovisuelle de plus de 50 attraits patrimoniaux, touristiques et commerciaux se trouvant sur le territoire de notre Municipalité;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les coûts liés à cette offre de service pour un montant total de 4 966,92 \$, incluant les taxes applicables, ainsi que les frais récurrents annuels de 15 % du montant total qui deviendront dus à compter de l'année 2023;

QUE les coûts mentionnés ci-dessus devront être inclus dans prévisions budgétaires à être établies pour l'année 2022, puisque le montant de 4 966,92 \$ deviendra dû seulement à compter de ce moment;

QUE Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, le contrat de service reçu de l'entreprise afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-dessus, soit la somme de 4 966,92 \$ en 2022, et 15 % de ce montant total payable annuellement à compter des années 2023 et suivantes, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

14. INFORMATIONS

14.1. Prochaine réunion du Conseil – Séance ordinaire – lundi 4 octobre 2021 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Madame Ghislaine Daris, Mairesse, précise que l'on continue de travailler sur le projet d'implantation d'un CPE sur le territoire de la Municipalité. Elle mentionne également que nous avons reçu des demandes de la part de Mme France Laflamme du CPE des Cantons en vue du prochain appel de projet qui devrait se faire cet automne.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions se déroule comme à l'habitude, quelques citoyens posent des questions et émettent des commentaires. Madame la Mairesse, Ghislaine Daris, prend le temps de répondre aux questions et commentaires émis.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-09-188.17.1

17.1. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h31 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général et
secrétaire-trésorier
